

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Assurances Multirisques Ittihad

AMI Assurances (S.A)

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

Le Conseil d'Administration décide de convoquer pour le 05 Juin 2020, à dix heures trente minutes (10h30) au siège de la société, sis à la cité les Pins, les Berges du LacII, 1053, Tunis-Tunisie, les Actionnaires de la société en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard quant à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant approuver les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
6. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Nomination d'un nouveau co-commissaire aux comptes de la Société
10. Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'émission des titres participatifs ;
11. Émission de titres participatifs à hauteur de 40.000.000 DT ;
12. Délégation des pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'opération de l'émission de titres participatifs.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Société Assurances Multirisques Ittihad

AMI Assurances (S.A)

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

Le Conseil d'Administration décide de convoquer pour le 05 Juin 2020, à onze heures trente minutes (11h30) au siège de la société, sis à la cité les Pins, les Berges du LacII, 1053, Tunis-Tunisie, les Actionnaires de la société en Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital social de la Société par incorporation des réserves ;
2. Délégation au Conseil d'Administration de la Société pour la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société ;
3. Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour la modification corrélative de l'article 6 des statuts de la Société